

PROCÈS-VERBAL DE L'AGE
DE LA SASU ALLIANCE INVESTISSEMENT

Société : A2VL INVEST

Forme : SAS

Siège social actuel : 40 RUE ALEXANDRE DUMAS, 75011 Paris

N° SIREN : 927 627 601 — RCS Paris

Capital social : 100 000 euros

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février deux mille vingt-six, à Paris, les actionnaires de la société ALLIANCE INVESTISSEMENT s'est réuni en assemblée extraordinaire sur convocation de du président.

Présidence :

La séance est présidée par Monsieur William Stein, en qualité de Président de la société.

Secrétaire :

Est désigné secrétaire de séance : Monsieur William Stein.

Ordre du jour :

1. Transfert du siège social.
2. Modification corrélative des statuts.
3. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Délibération et décision :

Le Président rappelle que le siège social est actuellement fixé au 40 rue Alexandre Dumas, 75011 Paris, et propose de le transférer au 31 avenue de Ségur, 75007 Paris.

L'Associé unique, après délibération, décide :

- 1) De transférer le siège social de la société du 40 rue Alexandre Dumas, 75011 Paris au 31 avenue de Ségur, 75007 Paris, à compter du 25 février 2026.

WS

2) De modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatifs au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 31 AVENUE DE SEGUR 75007 PARIS.

Il pourra être transféré en tout lieu par décision collective extraordinaire des actionnaires. Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du président, qui sera habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision du président devra être ratifiée par décision collective extraordinaire des actionnaires.

3) De donner tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes démarches et formalités nécessaires, notamment :

- déposer au greffe du Tribunal de Commerce compétent le formulaire M2 (déclaration modificative) accompagné du procès-verbal et des statuts mis à jour ;
- procéder à la publication d'un avis modificatif dans un Journal d'Annonces Légales du département du nouveau siège (Paris, 75) ;
- procéder aux formalités de publicité au BODACC et à toute autre formalité administrative ou fiscale requise.

Clôture :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Paris, le 25 février 2026.

Signatures :

Le Président :

Monsieur William Stein



L'Actionnaire :
en l'absence de l'associé, le président peut signer en son nom et pour lui

Monsieur William Stein

